

REGLEMENT SECTEUR Nord-Est

"- de 19 ans" : BALANDRADE - PHLIPONEAU - DANET

"- de 17ans" : ALAMERCERY - TEULIERE - TERRITORIAUX A XII

Saison: 2010/2011 – Deuxième phase



Phase qualificative pour le Championnat de France FFR

Nombre d'équipes :

En IDF + FL : 7 poules de 4 clubs
 En Grand EST : 1 poule de 8 clubs
 Soit : 36 équipes participantes

Pour le Secteur Nord-Est, 12 équipes sont qualifiées pour la phase finale (32^{ème} FFR) de la Coupe Jules BALANDRADE (qualifiées à donner à la FFR le 3 Avril 2011) :

- 10 équipes qualifiées pour l'IDF + FL : les premiers de chaque poule et les 3 meilleurs deuxièmes.
- 2 équipes qualifiées pour le Grand Est : les 2 premiers de poule

12 équipes qualifiées pour le Championnat de France et 24 équipes qualifiées pour participer aux phases finales de Secteur.

Organisation pour la qualification aux phases finales du secteur Nord-Est :

1/4 finale (oppositions géographiques): le 15 mai 2011

Les équipes classées de 13^{ème} à 31^{ème} seront opposés en 6 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 gagnants des triangulaires accèderont aux ½ finales

1/2 finales (oppositions géographiques) : le 22 mai 2011

Les 6 gagnants des ¼ de finale seront opposés en 2 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les deux gagnants accèderont à la finale de Secteur.



Phase qualificative pour le Championnat de France FFR

Nombre de clubs:

IDF = 28 : 7 poules de 4 FL = 5 : 1 poule de 5

Grand Est = 15 : 1 poule de 8 et 1 poule de 7

Soit: 48 équipes participantes

Pour le Secteur Nord-Est, **12 équipes sont qualifiées** pour les phases finales (32^{ème} FFR) de la **Coupe Jean François Phliponeau (qualifiées à donner à la FFR le 03 Avril 2010)**

- **7 équipes** qualifiées pour le Championnat de France **pour l'IDF** : les premiers de chaque poule
- 1 équipe qualifiée pour le Championnat de France pour FL : le premier de poule
- 4 équipes qualifiées pour le Grand Est : les premiers et deuxième de chaque poule

Organisation pour la qualification aux phases finales du secteur Nord-Est :

1/8éme de Finale (oppositions géographiques): le 8 mai 2011

Les équipes classées de 13^{ème} à 22^{ème} seront qualifiés pour les ¼ de finale (10 équipes)

Les équipes classées de 23^{ème} à 46^{ème} joueront 8 triangulaires géographiques sur le terrain du club le mieux placé géographiquement.

Les 8 gagnants accèderont aux ¼ de finale.

1/4 de finale (oppositions géographiques): le 15 mai 2011

Les 10 équipes qualifiées directement et les 8 équipes gagnantes des 1/8èmes de finale participent aux ¼ de finale.

Les 18 équipes qualifiées pour les ¼ de finale joueront 6 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 vainqueurs sont qualifiés pour les ½ finales.

1/2 Finales (oppositions géographiques): 22 mai 2011

Les 6 vainqueurs des 1/4 de finale seront opposés en 2 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les deux gagnants accèderont à la finale.



Uniquement qualification phase finale Secteur Nord-Est

Nombre de clubs :

- IDF = 35 (8 poules de 4 et 1 poule de 3)
- FL= 14 (2 poules de 7)
- Grand Est = 8 (1poule de 8)

Soit: 57 équipes participantes

Organisation pour la qualification aux phases finales du Secteur Nord-Est :

1/8 finale (oppositions géographiques): le 8 mai 2011

Les équipes seront classées de 1 à 36 (règlements FFR).

Les 36 meilleures équipes seront opposées en 12 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 12 équipes vainqueurs accéderont au ¼ de finale

1/4 de finale (oppositions géographiques): le 15 mai 2011

Les 12 équipes gagnantes des 1/8 seront opposées en 4 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 4 équipes vainqueurs seront qualifiées pour les ½ finales de secteur

1/2 Finale sur terrain neutre : 22 mai 2011

Les 4 équipes vainqueurs seront opposées en ½ finales, en 2 matches simples sur terrains neutres.

Les 2 gagnants accèderont à la finale.



Hors Championnat de France FFR- qualification phase finale Secteur Nord-Est

1/4 de finale : le 8 mai 2011

Les 8 équipes non qualifiées pour le Championnat de France seront classées de 1 à 8 (selon règlement FFR). Elles seront opposées de la manière suivante :

Match A:1 contre 8; Match B: 2 contre 7; Match C: 3 contre 6; match D: 4 contre 5. Les matchs se dérouleront sur terrain neutre.

Si moins de 8 équipes reversées en phase finale, les mieux classées (selon classement FFR) seront qualifiées directement pour les ½ finales.

Les 4 équipes vainqueur seront qualifiées pour les ½ finales de Secteur.

1/2 Finales: 15 mai 2011

Les 4 équipes vainqueurs seront opposées en ½ finales, en 2 matches simples sur terrains neutres.

Les 2 gagnantes accèderont à la finale.



Phase qualificative pour le Championnat de France FFR

Nombre de clubs:

- IDF = 60 (en 4 poules de 8 et en 7 poules de 4)
- FL = 6 (1 poule de 6)
- Grand Est = 39 (4 poules de 8 et 1 poule de 7).

Soit: 105 équipes

Pour le Secteur Nord-Est, 14 équipes sont qualifiées pour la phase finale (32^{ème} FFR) du Challenge Jean Teulière le 10 Avril 2011 (qualifiées à donner à la FFR le 3 Avril 2011)

- 8 qualifiés pour l'IDF: les 3 premiers des poules 1et 2 et les premiers des poules 3 et 4.
- 1 qualifié pour les FL : le premier de poule.
- 5 qualifiés pour le Grand Est : les premiers de poule.

Organisation pour la qualification aux phases finales du Secteur Nord-Est :

1/8 de finale géographique le 8 mai 2011

Les équipes seront classées de 15 à 69 (selon règlement FFR).

Les 54 équipes seront opposées et joueront en 18 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 18 gagnants de chaque triangulaire accèdent aux 1/4 de finale du Secteur.

1/4 de finale géographiques : le 15 mai 2011

Les 18 équipes qualifiées des 1/8^{ème} seront opposées en 6 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 vainqueurs des triangulaires accèderont aux ½ finales.

1/2 finales géographiques : 22 mai 2011

Les 6 équipes gagnantes des ¼ de finale seront opposées en 2 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 2 gagnantes accèderont à la finale.

TERRITORIAUX à XII

Uniquement qualification phase finale Secteur Nord-Est

Nombre de clubs :

- IDF = 28 (en 7 poules de 4)
- FL = 14 (en 2 poules de 7)
- Grand Est = 11 (1 poule de 7 et 1 poule de 4)

Soit: 53 équipes

Organisation pour la qualification aux phases finales du Secteur Nord-Est :

1/8 de finale (oppositions géographiques): le 8 mai 2011

Les équipes seront classées de 1 à 53 (règlements FFR).

Les 36 meilleures équipes seront opposées en 12 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 12 équipes vainqueurs accéderont au ¼ de finale.

1/4 de finale (oppositions géographiques): le 15 mai 2011

Les 12 équipes gagnantes des 1/8 seront opposées en 4 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 4 équipes vainqueurs seront qualifiées pour les ½ finales de Secteur

1/2 Finale (sur terrain neutre): 22 mai 2011

Les 4 équipes vainqueurs seront opposées en ½ finales, en 2 matches simples sur terrains neutres.

Les 2 gagnantes accèderont à la finale.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE:

Article 1:

Il est recommandé de se servir du formulaire de "Demande report de match" (annexe 7 - Ile de France) et de l'adresser à son Comité Territorial d'appartenance.

Article 2:

 Il est demandé aux clubs de s'adresser au correspondant des épreuves de son Comité Territorial d'appartenance pour toutes précisions et /ou informations utiles en respectant la règle suivante :

CLUB → COMITE TERRITORAL → COMITE GESTIONNAIRE

COMITE GESTIONNAIRE → COMITE TERRITORAL → CLUB

Article 3

 La gestion des compétitions (envoi des feuilles de matchs, épreuves, saisie des résultats, modifications, discipline, règlements...) durant la phase qualificative est à la charge des Comités suivants pour les poules les concernant. Merci d'aviser vos arbitres.

DISPOSITION SPORTIVE

Article 4:

Gestion et préparation des classements barrages FFR et Phases finales de secteur:

BALANDRADE: ILE DE FRANCE

PHLIPONEAU: BOURGOGNE

DANET: FLANDRES

ALAMERCERY: FRANCHE COMTE

TEULIERES: FRANCHE COMTE

TERRITORIAUX A XII : ALSACE LORRAINE

Concernant les compétitions Teulière, Balandrade et Phliponeau les Comités gestionnaires de ces

compétitions doivent, impérativement, effectuer les classements pour le 01/04/2010 au plus tard.

Nécessité d'anticiper et préparer ces classements par une organisation propre à chaque Comité.

Article 5:

- L'article 240, "Qualifications spécifiques et particulières», du règlement FFR est appliqué aux catégories BALANDRADE et ALAMERCERY.
- Limitation du nombre de matchs disputés uniquement pendant la phase qualificative à partir de Janvier 2011 (non compris la phase préliminaire et de brassage) pour être autorisé à participer aux phases finales du secteur Nord-Est.

Pour qu'un joueur soit qualifié pour disputer les phases finales du Secteur Nord-				
Est, il ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant) à plus de :				

Compétitions	Secteur Nord -Est	
PHLIPONEAU	6 matchs en BALANDRADE ou CRABOS cumulés	
DANET	6 matchs en BALANDRADE, CRABOS, PHLIPONEAU cumulés	
TEULIERE	6 matchs en ALAMERCERY ou GAUDERMEN	
CADETS TERRITORIAUX	6 matchs en ALAMERCERY ou GAUDERMEN et/ou 6 matchs TEULIERE	

Article 7:

-Matches sur terrain neutre :

Le club qui reçoit perçoit une indemnité de 80€ du Secteur et le club est responsable de la collation.

Le transport des équipes est à la charge des clubs. Il sera remboursé partiellement par le Secteur.

L'arbitre est désigné par le Comité Territorial recevant.

Le défraiement de l'arbitre est assuré par les 2 clubs.

-Matches en triangulaire :

Le club qui reçoit prend à sa charge les frais d'arbitrage (1 arbitre) et la collation. Les équipes visiteuses ont en charge le transport qui sera partiellement remboursé par le Secteur

L'arbitre (1 seul) sera désigné par le Comité Territorial recevant.

-Matches « aller simple »

Le club qui reçoit prend à sa charge les frais de l'arbitre ainsi que la collation. L'équipe visiteuse a à sa charge le transport qui sera partiellement remboursé par le Secteur. L'arbitre sera du Comité du club qui reçoit.

<u>Article 8 : en cas d'égalité soit en triangulaire et/ou en match simple ou aller retour, le club qualifié sera le club le mieux classé au classement final de Secteur avant les phases finales à l'issue de la phase qualificative 2010-2011 (donc pas de prolongations, pas de tirs aux buts, et ne pas tenir compte des cartons ...).</u>

Les Commissions des Arbitres, entre DTA, doivent harmoniser la tarification des frais d'arbitrage pour les phases finales de Secteur et rédiger le règlement financier.